

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 février 2025

votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

7 – FINANCES LOCALES

7.10 – Divers

Fixation du tarif 2025 pour l'occupation du domaine public par la société Djet

- Délibération n° DEL2025-02-10 –

M. Le Maire donne la parole à son adjoint délégué aux Occupations Temporaires du Domaine Public.

Il rappelle aux conseillers que par délibération du 23 janvier 2025, il a été décidé de fixer le tarif 2025 pour l'occupation temporaire du domaine public par la société Djet et rappelle l'argumentaire développé dans le cadre de cette délibération :

- par courrier électronique daté du 8 janvier 2025, il a été informé par M. Damien DESCHAMPS, gérant de la société Djet, de l'ouverture de la base du 19 avril au 29 septembre 2025 ;
- un kiosque d'accueil et un container de 20 pieds seront installés ;
- il propose aux conseillers de fixer le tarif 2025 d'occupation du domaine public par la société Djet à 1,50 €/jour.

Il ajoute que suite à une erreur sur le tarif présenté, il convient de modifier cette délibération.

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n°DEL2025-01-04 du 23 janvier 2025,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué aux Occupations du Domaine Public,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : de fixer le tarif 2025 d'occupation du domaine public par la société Djet du 19 avril au 29 septembre 2025 (kiosque et container) à 2,50 €/jour ;

Article 2 : que cette autorisation prendra la forme d'un arrêté d'occupation du domaine public du maire ;

Article 3 : que cette délibération modifie la délibération n° DEL2025-01-04 du 23 janvier 2025.

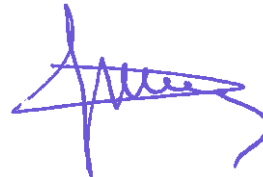
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 27 février 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.